



## Trop perçut de la sécurité sociale

-----  
Par Visiteur

Bonjour je vient de recevoir un courrier de la securité sociale me disant qu'il mon versé par erreur la somme de 3034,18 pour mes indemnité journalière maintenant il me demande de versé cette somme dans un delai de deux mois on t'il vraiment le droit de faire ça etandonner que ses une erreur de leur part il y a t'il un recours et on t'il droit de revenir quatre mois après l'accident de travail de mon mari

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Malheureusement oui vous êtes dans l'obligation de rendre cette somme même si vous êtes de bonne foi, car elle ne vous était pas destinée.

Article 1376 du code civil: "Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu".

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Il n'y a t'il pas possibilité de pouvoir payé en plusieurs fois une telle somme

-----  
Par Visiteur

Madame,

Si bien sur mais pour cela vous devez voir avec l'organisme s'il accepte un échelonnement de la dette.

Cordialement